

# AIDE AU PERMIS PAR LA MUNICIPALITE DE COURCHELETTES

La mairie de Courchelettes prend en charge sous forme de subvention (300 €) une partie des frais de votre permis en échange d'activité d'intérêt collectif à hauteur de 30 heures. Le montant sera versé directement à l'auto-école. Quelques conditions sont à remplir pour pouvoir en bénéficier :

- avoir entre 18 et 25 ans
- résidez à Courchelettes depuis plus de 6 mois
- passez votre permis de conduire pour la 1<sup>ère</sup> fois
- avoir un quotient familial inférieur à 1 000€, ce document est délivré par la Caisse d'Allocations Familiales
- êtes inscrit dans une auto-école (de préférence à Courchelettes)
- ne bénéficiez pas d'autres aides de même nature.

Le dossier de demande est à retirer auprès de la mairie.

<https://www.courchelettes.fr/a-tout-age/jeunesse/aide-au-permis>

**Mairie de Courchelettes:**

3 Rue Emile Macra

59552 - Courchelettes

<https://www.courchelettes.fr/>